

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 360 portant création d'un poste de moniteur d'éducation physique

n° 360

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
27 août 1962Numéro JO
n° 8 du 31/08/1962Date du numéro
31 août 1962

VISAS

La Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, Vu la délibération n° 222 au 1er avril 1961 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, créant à Djibouti un Commissariat à la Jeunesse et aux Sports

Vu l'arrêté n° 62/41/SPCG du 11 avril 1962, concernant le programme de développement de l'Education Physique et des Sports en Côte Française des Somalis

Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 30 juillet 1962

A adopté dans sa séance du 22 août 1962 la délibération dont la teneur suit:

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Il est créé, pour compter du 1^{re} octobre 1962, un poste de moniteur autochtone d'éducation physique rattaché au Commissariat à la Jeunesse et aux Sports.

Le Président de la Commission Permanente, OMAR IBRAHIM HADOM. Le Secrétaire de la Commission Permanente, ABDULKASIM HASSEN DORANI.